

# SÉNAT

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 février 1982.

## RAPPORT<sup>(1)</sup>

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur le projet de loi de nationalisation.

Par M. Jean-Pierre FOURCADE,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Michel Charzat, député, sous le numéro 722.

(2) Cette Commission est composée de : MM. Daniel Hoeffel, sénateur, président ; André Billardon, député, vice-président ; Jean-Pierre Fourcade, sénateur et Michel Charzat, député, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. François d'Aubert, Georges Gosnat, Mme Odile Sicard, MM. Maurice Couve de Murville, Jean-Paul Planchou, députés ; MM. Etienne Dailly, Jean Chérioux, Daniel Millaud, Félix Ciccolini, Raymond Dumont, sénateurs.

Membres suppléants : MM. André Laignel, Christian Goux, Guy Bèche, Raymond Forni, François Asensi, Jacques Godfrain, Pierre Méhaignerie, députés ; MM. Jacques Larché, René Tomasini, Jacques Habert, Pierre Ceccaldi-Pavard, Richard Pouille, Bernard Parmantier, Henri Duffaut, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 696, 700 et in-8° 111.

Sénat (1981-1982) : 198, 203 et in-8° 43.

Nationalisations. — Banques et établissements financiers - Caisse nationale des banques - Caisse nationale de l'industrie - Commission administrative nationale d'évaluation - Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas - Compagnie financière de Suez - Compagnie générale d'électricité - Compagnie de Saint-Gobain - Entreprises Haut Conseil du secteur public - Péchiney-Ugine-Kuhlmann - Rhône-Poulenc S.A. - Thomson-Brandt - Valeurs mobilières.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 4 février 1982, M. le Premier ministre a fait connaître à M. le président du Sénat et à M. le président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de nationalisation.

La commission mixte paritaire s'est réunie au Sénat le jeudi 4 février 1982, sous la présidence de M. Maurice Couve de Murville, doyen d'âge.

Elle a tout d'abord constitué son bureau. Ont été désignés :

- *Président* : M. Daniel Hoeffel.
- *Vice-président* : M. André Billardon.

Puis, sous la présidence de M. Daniel Hoeffel, elle a nommé rapporteurs :

- M. Michel Charzat, pour l'Assemblée nationale.
- M. Jean-Pierre Fourcade, pour le Sénat.

Après les interventions de MM. Michel Charzat et Jean-Pierre Fourcade, rapporteurs, M. Daniel Hoeffel, président, a proposé à la commission mixte paritaire de délibérer sur le seul texte existant, à savoir celui considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, et que le Sénat a rejeté dans son ensemble en adoptant la question préalable.

Par sept voix contre sept, la Commission n'a pas adopté cette proposition.

Le président a, dès lors, constaté que la commission mixte paritaire n'était pas en mesure de parvenir à l'adoption d'un texte commun.